



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/51

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 DÉCEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2022**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 16 décembre 2022 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

➤ Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** le *procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 23 septembre 2022.*

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 16 décembre 2022.*

Membres présents	24
Membres représentés	8
Abstention (s)	3
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,

Lionel LARRÉ.



Publié le :

20 JAN. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

- 9 JAN. 2023